

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 0

Date de la convocation :
21/03/2025
Date d'affichage :
21/03/2025

Objet : Pouvoirs exercés par
délégation du conseil municipal
- Compte rendu des décisions
N°03042025-1

Le jeudi Trois Avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Dominique DUTRON, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Michel BIGONZI, Isabelle FOREST, Clothilde BLANCHART, Odile WILHELM

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel SCALABRE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibération n° 18062020-1 du 18 juin 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Compte-rendu des décisions : Néant

Compte-rendu des Déclarations d'Intentions D'aliéner (DIA) : Néant

Vous êtes invités à en prendre acte.

A Pris Acte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Odile WILHELM



Le Maire,
François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 0

Date de la convocation :
21/03/2025
Date d'affichage :
21/03/2025

Objet : Vote des taux de fiscalité
directe - Année 2025
N°03042025-2

Le jeudi Trois Avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Dominique DUTRON, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Michel BIGONZI, Isabelle FOREST, Clothilde BLANCHART, Odile WILHELM

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel SCALABRE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025,

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025:

- taxe foncière sur les propriétés bâties - TFB = 31.43%
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties - TFNB = 73.28%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires - TH = 12.20%

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties - TFB = 31.43%
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties - TFNB = 73.28%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires - TH = 12.20%

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 10 votes
Contre : 0
Abstention : 0
A l'unanimité des présents.

Le secrétaire de séance
Odile WILHELM



Le Maire,
François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10

Procuration : 0

Date de la convocation :
21/03/2025

Date d'affichage :
21/03/2025

Objet : Budget Primitif 2025
N°03042025-3

Le jeudi Trois Avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Dominique DUTRON, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Isabelle FOREST, Odile WILHELM, Michel BIGONZI, Clothilde BLANCHART

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel SCALABRE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

:

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2022, suite à la délibération n°30092021-4 du 30 Septembre 2021.

Il précise que, dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits qui permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le projet de budget primitif 2025, préparé selon les échanges en réunion de travail, le budget total 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1 195 901€92.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20032025-2 du 20 mars dernier approuvant le compte financier unique (CFU) 2024 de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Commune de Le Beaucet,

Au vu de la présentation globale du budget,

Considérant le travail du Conseil municipal lors de sa réunion de travail du 06 mars 2025,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
(10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **Arrête et approuve** le budget primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	588 782€62	588 782€62
INVESTISSEMENT	607 119€30	607 119€30
TOTAL	1 195 901€92	1 195 901€92

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 177 043€62.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 287 041€17.

Le déficit d'investissement reporté s'élève à la somme de 72 597€38.

Le montant de l'article 1068 « affectation en réserves » s'élève à la somme de 168 114€91 (déficit d'investissement + financement des investissements)

- **Vote** le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Odile WILHELM



Le Maire,
François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 0

Le jeudi Trois avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Date de la convocation :
21/03/2025

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Dominique DUTRON, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Isabelle FOREST, Odile WILHELM, Michel BIGONZI, Clothilde BLANCHART

Date d'affichage :
21/03/2025

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel SCALABRE,

Objet : Vote des subventions
N°03042025-4

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Vote des subventions

Il est proposé de voter une enveloppe globale de 19 000 €.

Il est demandé à l'assemblée de les répartir entre les associations en fonction de leurs projets et de leur investissement dans la commune. Tous les dossiers déposés sont ainsi étudiés.

Les crédits qui resteront disponibles permettront de répondre à d'éventuelles demandes de subventions exceptionnelles qui pourraient être déposées durant l'exercice 2025.

Association	Montant Voté	Vote
Pierre sèche en Vaucluse	200,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
AFSEP	0,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
La Nesque Propre	300,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Amicale laïque de l'école de la Roque sur Pernes	1 000,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
OCCE 84 école de la Roque sur Pernes	800,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
OCCE 84 école de Saint Didier	150,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Label Vers	1 200,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Comité des Fêtes	4 000,00 €	Clara Pedersoli se retire du vote - Pour : 9 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Le château du Beaucet	4 000,00 €	Laurent Dehan se retire du vote - Pour : 9 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Les restos du cœur	400,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Les caladaires	600,00 €	Laurent Dehan et Michel Bigonzi se retirent du vote - Pour : 8 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Comité 84 prévention routière	0,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Comme une maison	2 900,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
Sapeurs-pompiers humanitaires	0,00 €	Pour : 10 votes pour / Contre : 0 / Abstention :0
MONTANT TOTAL À VOTER	15 550,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Odile WILHELM



Le Maire,
François ILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procurations: 0

Date de la convocation :
21/03/2025
Date d'affichage :
21/03/2025

Objet : Règlement de coupe
d'affouage.
N°03042025-5

Le jeudi Trois Avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Michel BIGONZI, Clara PEDERSOLI, Robert JÉRÔME, Dominique DUTRON, Clothilde BLANCHART, Isabelle FOREST, Laurent DEHAN, Odile WILHELM

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel SCALABRE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Odile WILHELM

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°26092024-5, la Commune a validé l'état d'assiette des coupes faite par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2025 dans la forêt relevant du Régime Forestier de la commune.

Pour rappel également, trois garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, ont été désignés, à savoir :

- M. ILLE François
- M. DUTRON Dominique
- Mme PEDERSOLI Clara

Il convient désormais de définir les dispositions relatives à la pratique de l'affouage sur la commune et, notamment, de mettre en place un règlement d'affouage qui viendrait encadrer la pratique.

Ce projet de règlement permet de préciser également le délai d'exploitation de la coupe affouagère, à savoir d'octobre 2025 à mars 2026, et de fixer le montant de la taxe affouagère à 100€ le lot. Il précise que ce montant a été défini en fonction des éléments suivants :

- 349€78 à la charge de la commune pour l'ONF pour délimitation des 7 lots (de plus ou moins 8 stères)
- Frais fixe à régler à l'ONF correspondant à 12% de 715€ (estimation moyenne établie par l'ONF par rapport au prix d'abattage et au prix du transport pour un exploitant)
- 100€ le lot soit 12€50 le stère en moyenne

Lecture faite de la proposition de règlement, du délai d'exploitation et du montant de la taxe affouagère, Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Vu la délibération de la commune n°26092024-5 arrêtant l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Adopte** le règlement d'affouage joint en annexe,
- 2) Valide** le délai d'exploitation de la coupe affouagère proposé ci-dessus,
- 3) Approuve** le montant de la taxe affouagère présenté ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Pour : 10 votes

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Odile WILHELM



Le Maire,
François ILLE

